Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 081-218102150-20261020-DE_042_2026-DE

République française

DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES

COMMUNE DE PUYBEGON

Séance du mercredi 21 octobre 2026

Date de la convocation : 13/10/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

Secrétaire de séance :

Cassandra ALAZET

Le *vingt et un octobre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert CINQ, à 20h30*

Présents : Robert CINQ, Cassandra ALAZET, Bruno PUTTO, Laure HEDREUL, Patrick BURATTO, Frédéric BOYER, Isabelle MONNEVEUX, Anthony ARNAUD, Sylvia BARGUEDEN

Représenté(s) : Nicolas JOURDAN représenté par Bruno PUTTO, Déborah SURIREY représentée par Laure HEDREUL, KARINE PHALIPPOU représentée par Robert CINQ

Excusé(s) : Marie-Anne NUNEZ, Alice TERRIER

Absent(s) : Éric COUSIN

Objet : Achat et vente de parcelles à M. KHATIR Farid - DE_042_2026

- Vu la délibération du 28 juillet 2026 actant le lancement d'études préalables à l'aménagement du bourg
- Vu les travaux d'arpentages réalisés par le géomètre sur le village courant de l'été,

Il convient de délibérer pour fixer les termes de vente et d'achat de parcelles entre la commune de Puybegon et M. KHATIR Farid.

Vente de la commune de PUYBEGON à M. KHATIR Farid	**Vente de M. KHATIR Farid à la commune de PUYBEGON**
Parcelle B 1794 pour 2 m²	Parcelle B 1791 pour 11 m²
Parcelle B 1795 pour 1 m²	Parcelle B 1792 pour 31 m²
Parcelle B 1797 pour 1 m²	
Surface totale 4 m²	**Surface totale 42 m²**
Prix d'achat 1 € le m²	Prix d'achat 1 € le m²
Coût d'achat total 4 €	Coût d'achat total 42 €

Après avoir délibérer, le Conseil Municipal :

- Fixe le prix de vente des parcelles B 1794, B 1795, B 1797 à 1 € le m²
- Propose un prix d'achat des parcelles B 1791 et B 1792 à 1 € le m²

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 081-218102150-20261020-DE_042_2026-DE

- Arrête que les frais d'actes et de géomètres sont à la charge de la commune
- Mandate le maire ou sa première adjointe pour signer tout acte nécessaire au projet

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Robert CINQ

MAIRIE DE PUYBEGON (Tarn)

Le secrétaire de séance,

Cassandra ALAZET